

## ANNEXE 4

Sommaire du projet Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles (*Pointe Saint-Charles Community Legal Clinic*)

Numéro 554-1-26

Stade d'exécution Terminé

Problème Les services juridiques étaient inaccessibles à un grand nombre de résidents défavorisés de la communauté de Pointe Saint-Charles à Montréal. Plusieurs résidents avaient l'impression que les lois s'appliquaient à leur détriment et qu'ils n'avaient aucun recours juridique contre les injustices subies.

But du projet pilote Premièrement, évaluer un système communautaire accordant des services juridiques aux personnes ayant un faible revenu et aux assistés sociaux. Deuxièmement, accroître leurs connaissances en ce qui concerne leurs droits juridiques, augmenter la possibilité d'obtenir un règlement juste et former parmi les citoyens des défenseurs des assistés sociaux et des experts en droit de la sécurité sociale.

Méthodologie Un bureau d'aide juridique offrant gratuitement des services d'aide juridique, de défense du citoyen et de counselling, devait être mis en place dans la communauté. Des services d'information et d'éducation devaient être instaurés afin de familiariser les résidents avec leurs droits juridiques, dans des cas tels que les conflits entre locataires et propriétaires, les lois sur le bien-être social et les problèmes se rapportant au crédit et à la consommation. Un animateur social devait travailler en collaboration avec le bureau en question afin d'atteindre la population locale. Le bureau allait fonctionner avec l'aide des services d'avocats et d'étudiants en droit et une recherche juridique devait être entreprise sur la législation concernant la pauvreté.

Constatations Le bureau s'est installé dans un immeuble de services communautaires et a été identifié comme étant un service communautaire additionnel. Au début, le bureau devait fonctionner à titre de centre d'accueil où l'on s'arrête en passant; toutefois, la disponibilité des services se trouvait réduite par le nombre de cas et le fait que les clients ne pouvaient consulter le personnel juridique que sur rendez-vous. Le plus grand groupe de cas traités avaient besoin de conseils dans le domaine des relations familiales et des finances personnelles. La plupart des cas ont été résolus à l'aide de négociations plutôt que de litiges soumis aux tribunaux. D'autres services juridiques communautaires avaient tendance à jouer un plus grand rôle, en ce qui concerne la défense du citoyen, que les services de Pointe Saint-Charles. Les étudiants concernés ont complété leur recherche juridique. Il s'agissait d'un premier effort au Québec pour cataloguer l'information dans le domaine de la législation concernant la pauvreté. Le bureau a également offert une courte formation aux résidents et leur a fait visionner des films se rapportant à leurs problèmes juridiques. Les services d'aide juridiques dans la province ont été établis d'après ce modèle.

Projet parrainé par Services juridiques communautaires

Durée Octobre 1971 à septembre 1972

Financement Fondations (Donner et Molson)  
Ministère de la Justice de la province de Québec  
Association du Barreau de la province de Québec  
Universités (McGill et de Montréal)  
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Rapport *Évaluation: Community Legal Services Inc., Pointe St-Charles*, par Robert Cooper. 1972, 30 p.

Adresser toute correspondance à: Directeur—Services juridiques communautaires  
2111, rue Centre, 3<sup>e</sup> étage Montréal, Québec.

Résumé préparé par la Direction générale des subventions au bien-être—Janvier 1974